

Image not found or type unknown



Emencipation de mon fils de 16 ans

Par **catie**, le **12/10/2008** à **22:09**

Bonjour je suis divorcée avec 2 enfants dont un qui est mineur, le père n'a jamais donné signe de vie .Le père refait surface et tout se casse.Il veut faire les choses à ca facon mais le droit de visite et d'hebergement lui ont été supprimé voila 10 ans.Comment je doit faire ,on n'en peu plus il a 16 ans,il ne veut rien entendre.Je souhaite etre emencipée ,comment je doit faire,à qui je doit m'adressé .Je me suis remarié et mes 2 autres enfants ainsi que mon mari en souffre,car mon fils nous mene la vie très dure.Merci de m'aider

Par **jeetendra**, le **13/10/2008** à **09:53**

bonjour, pour l'émancipation de votre fils de 16 ans il faut saisir le juge des tutelles d'une demande en ce sens, ça ira plus vite si votre ex conjoint le père de l'enfant est aussi d'accord, cordialement